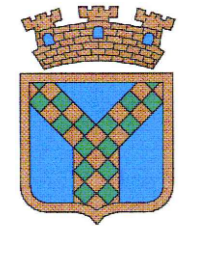


DEPARTEMENT DE L'HERAULT



COMMUNE DE PAULHAN

Plan Local d'Urbanisme

3ème modification
(secteur cave coopérative)

PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

- 3.1 -


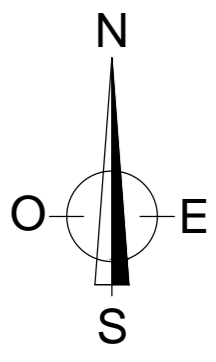
Echelle : 1/5000

1ère révision approuvée par D.C.M. du 18 février 2008
1ère révision simplifiée approuvée par D.C.M. du 05 mai 2010
1ère modification approuvée par D.C.M. du 05 mai 2010
1ère modification simplifiée approuvée par D.C.M. du 16 septembre 2010
2ème modification approuvée par D.C.M. du 20 décembre 2011
2ème modification simplifiée approuvée par D.C.M. du 20 décembre 2011
3ème modification - Date d'établissement : Juin 2013
Approbation par D.C.M. du

Mairie de Paulhan
65, Cours National
34200 PAULHAN
Tel : 04 67 24 00 06
Fax : 04 67 24 82 73
E-mail : mairie-paulhan@wanadoo.fr

MICHEL FREMOLLE SARL
Société d'Architecture
43, Impasse de la Barbère
31000 TOULOUSE
Tel : 05 34 50 16 37
Fax : 05 34 50 45 61
E-mail : mof@fremolle-herault.com

PRIMA ingénierie
Maîtrise d'œuvre,
Ingénierie
31000 TOULOUSE
Tel : 05 34 50 16 37
Fax : 05 34 50 45 61
E-mail : prima@prima-ingenierie.fr



LEGENDE PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite de Zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé bassin de rétention
- Voie ou passage public à créer
- Voie ou passage public à élargir
- Piquage voirie
- Espace Bois Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Report indicatif des lots du Plan Local d'Aménagement Concerté (P.L.A.C.)
- Zone non aedificandi
- Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
- Participation pour Voirie et Réseaux divers (PVR)
- Périmètre de ZAC
- Section de route ou la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
- Application de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme (Amendement Dupont)
- Prescription d'isolement acoustique des voies bruyantes
- Circuit de randonnées pédestres à aménager
- Zone inondable rouge R
- Zone inondable bleue Bn
- Zone inondable bleue Bu

VOIR PLAN DU VILLAGE - Ech. : 1/2500